

Modifications au Règlement Sportif de la FFM (en bleu)

F. STATUTS DES JOUEURS

4. Licences

Ne peuvent participer aux tournois inscrits au calendrier national de la F.F.M que les joueurs en mesure de présenter le jour du tournoi une licence joueur en règle pour l'année en cours (exception : nouveau joueur qui prendrait une licence le jour du tournoi). Avant chaque tournoi officiel inscrit au calendrier F.F.M, il sera procédé par le corps arbitral à un contrôle des licences. Les joueurs ne pouvant présenter une licence à jour au moment du contrôle se verront interdire de compétition (à moins que la personne chargée d'établir les licences, si elle est présente, puissent confirmer que le joueur est en règle au niveau de la F.F.M , **ou bien de consulter le listing tenu à jour des licenciés sur le site Internet de la FFM**).

Pour favoriser le développement du minigolf, n'importe quel club pourra établir une demande de licence **standard première année pour un de ses nouveaux membres (n'ayant pas été licencié à la FFM auparavant) avant le tirage au sort du tournoi**, qui autorisera le nouveau membre à y participer. Le club est alors responsable du paiement de la cotisation au responsable des licences dans la semaine suivant le tournoi. **Le joueur demeure responsable de la fourniture des papiers d'identité et du certificat médical dans le même délai.**

Il est également autorisé, à toute personne débutante (n'ayant pas été licenciée à la F.F.M auparavant), qui désire participer à un tournoi F.F.M (sauf les Championnats de France) de prendre une licence journalière, au prix fixé par le Comité Directeur (5 euros par tournoi en 2007, quelle que soit la catégorie d'âge, payables le jour du tournoi). L'obtention de cette licence journalière nécessite la fourniture de preuve d'identité (carte, passeport, extrait d'état civil), mais pas la fourniture de certificat médical.

Le joueur participant à un tournoi avec cette licence se verra attribuer des points au challenge national et aura la mention « indépendant » dans la case « Club ».

Le nombre de licences journalières prises par un même joueur n'est pas limité dans une même année calendaire. Cette facilité sera par contre limitée à l'année en cours.

La participation de ce(s) joueur(s) sera sous la responsabilité du club demandant la licence ; ce(s) joueur(s) ne doit (doivent) pas perturber le bon déroulement du tournoi.

Les joueurs sous le coup d'une suspension nationale sont interdits de tournois tant que la suspension est en cours.

G – prescriptions de tournois

2.2 conditions requises

- Un parcours de 18 pistes homologué par la commission technique de la F.F.M et réservé uniquement aux compétiteurs le jour de la compétition.

On entend par compétiteur tout joueur en possession de sa licence standard ou excentrée de joueur pour l'année en cours, ou de tout nouveau joueur avec une licence journalière.

Il ne peut se dérouler le même jour sur ledit parcours aucune autre manifestation de quelque type que ce soit avant et pendant la compétition (tournoi « invités », « non licenciés », etc...), barrages et remises des prix inclus.

Tout club contrevenant s'exposera à la suppression de son (ses) prochain(s) tournoi(s) inscrit(s) au calendrier de l'année en cours, à la non inscription de son (ses) tournoi(s) nationaux et/ou internationaux pour l'année suivante et au paiement d'une amende de 100 euros

- Une direction de tournoi suffisamment représentée avec un chef à sa tête
- Des personnes auxiliaires

2.4 Délais d'annonce

L'invitation d'un tournoi inscrit au calendrier national ou international doit être envoyée à la commission technique avant le 31 décembre de l'année précédente afin d'être examinée et acceptée.

Les invitations de ces tournois ne peuvent être envoyées au club qu'après aval de la commission technique.

Les tournois dont les invitations n'auront pas été validées par la commission technique ou les tournois où le contenu de l'invitation n'aura pas été respecté ne seront pas pris en compte officiellement et ils ne donneront pas droit à l'attribution de point au challenge national (exception : sauf si l'arbitrage du tournoi modifie lui-même un point contenu dans l'invitation).

L'original de l'invitation signé par le membre de la commission technique responsable de l'examen des invitations devra figurer prêt du tableau de marque pendant toute la durée du tournoi.

L'invitation doit comporter les indications suivantes :

- Organisateur
- Lieu et date
- Système du parcours
- Catégories
- Nombre de tours
- Autorisation de participer
- Nombre maximum de participants
- Heure de départ
- Heure maximale d'utilisation du parcours
- Effectifs des groupes
- Répartition des groupes de jeu
- Direction de tournoi (adresse)
- Taxes de départ
- Délais d'inscription

La date butoir d'inscription pour tout les tournois inscrits au calendrier F.F.M est fixée au minimum à une semaine avant le tournoi, sauf pour les championnats de France où du fait de la nécessité d'éventuelles sélections (si nombre de pré - inscrits trop important), les dates butoir de pré - inscription et d'inscription sont fixées conformément au document « mode de sélection au championnat de France ».

En cas de faible participation, il est du ressort de l'organisateur d'accepter ou non les personnes s'inscrivant hors délais.

- Conditions d'entraînement
- Récompenses (nature et quantité)
- Adresse d'inscription :

Pour tous les tournois inscrits au calendrier F.F.M, l'adresse d'inscription figurant sur l'invitation validée par la Commission Technique devra se situer en France métropolitaine.

- En annexe, la liste des hôtels et le plan d'accès au terrain

2.5 Répartition des groupes de jeux et horaire de départ

Lors des compétitions par catégories, les groupes de jeu sont tirés au sort par catégorie séparée.

Lors des compétitions toutes catégories confondues, le tirage au sort se fait toutes catégories confondues.

Un groupe de jeu composé uniquement de joueurs d'un même club doit être accompagné d'un marqueur neutre. Le comité d'organisation du tournoi peut décider avec l'aval du corps

arbitral du tournoi de modifier le tirage au sort afin d'éviter que 3 joueurs du même club se retrouve dans le même groupe de jeu.

Le tirage au sort peut être orienté avec l'accord du chef arbitre du tournoi.

Le tirage au sort pour les championnats de France aura lieu le vendredi précédant le championnat à 17h00.

Pour les tournois F.F.M sur un jour, le tirage au sort aura lieu la veille du tournoi à 17h00.

Pour les tournois F.F.M sur 2 jours, le tirage au sort aura lieu la veille du tournoi à 17h00 si le tournoi commence du matin, le jour du tournoi à 10h00 si le tournoi commence l'après midi.

Quelque soit la compétition, le tirage au sort devra se faire en présence d'au moins un des 3 membres du corps arbitral et tout joueur inscrit au tournoi pourra y participer s'il le désire. En cas de non respect de cette procédure, le tirage au sort devra être annulé et recommencé.

Le tirage au sort doit être affiché sur le terrain la veille du tournoi au plus tard à 19h00, **où le jour du tournoi au plus tard à 12h00 si le tournoi commence l'après midi.**

L'horaire de jeu doit être tapé à la machine ou imprimé et il doit comprendre les heures de départ (ou pistes de départ pour les départs décalés) ainsi que le nom du chef arbitre et de ses 2 assesseurs.

Lors de certains tournois, il peut être décider de faire des finales ou de reconstituer les groupes de jeu après un certain nombre de tours dans l'ordre inverse du classement. Dans ce cas là, les 3 personnes classées au 3 premières places joueront ensemble et ainsi de suite dans l'ordre du classement. Si le nombre de participants n'est pas un multiple de 3, ce sont les groupes comportant les joueurs les moins bien classés qui ne comporteront que 2 joueurs.

Si après reconstitution des groupes de jeu, on se retrouve avec des groupes ne comportant que des joueurs du même club, soit il faudra leur attribuer un marqueur neutre, soit le joueur le moins bien classé du groupe glissera dans le groupe suivant, laissant sa place dans le groupe de tête au joueur le mieux classé du tournoi n'appartenant pas à ce club.

Intervalles de départ :

Minigolf 100% ou 80% : 6 minutes

Golf miniature (Eternit ou T5000) : 5 minutes

Filz suédois : 6 à 8 minutes selon la difficulté du terrain

Fantaisie : 5 à 8 minutes selon la difficulté du terrain

2.7 Validité des inscriptions :

Ne sont prises en compte que les inscriptions parvenues avant l'expiration des délais, timbre poste faisant foi.

Les inscriptions hors délais ne peuvent être prises en compte que sur décision du chef de tournoi.

Lorsque le nombre de participants est limité, on ne prend en compte que les premières inscriptions jusqu'à ce que le contingent soit complet (maximum 20% des places pour un même club).

Un joueur arrivant en retard à un tournoi inscrit au calendrier F.F.M pourra prendre part à celui ci tant que le dernier groupe de jeu n'aura pas entamé son 1er tour. Dans ce cas là, le joueur en retard rejoindra au plus vite le groupe de jeu qui lui a été attribué par le tirage au sort et il lui sera compté 7 points à chaque piste manquée.

Une fois le dernier groupe de jeu parti, plus aucun retardataire ne pourra être accepté (y compris les joueurs ne venant que le 2ème jour sur les tournois de 2 jours). En cas de manquement à cette règle, le joueur retardataire qui acceptera de prendre part au tournoi ne se verra accorder aucun point au challenge national et recevra une amende dont le montant sera fixé par le Comité Directeur ; quant au club organisateur du tournoi, il recevra une amende dont le montant sera fixé par le Comité Directeur.